



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante-troisième session

24 février-20 mars 2020

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## Rapport du Secrétaire général sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité

### Note du Secrétariat

1. La présente note est soumise en application de la résolution 72/175 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à elle, à sa soixante-quatorzième session, et au Conseil des droits de l'homme, à sa quarante-troisième session sur la question de la sécurité des journalistes.
2. Comme suite à cette demande, le Secrétariat renvoie le Conseil au rapport sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/74/314). Dans ce rapport, le Secrétaire général donne un aperçu de la situation actuelle relative à la sécurité des journalistes et des mesures prises aux niveaux international, régional et national, y compris par l'ONU, compte tenu du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

